

Vous voulez réserver un composteur individuel ou un lombricomposteur ?

Voici la marche à suivre !

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile accompagne les habitants au plus près de la gestion de leurs déchets en mettant à disposition des composteurs individuels et des lombricomposteurs. Pour les obtenir, rien de simple ! Il suffit de suivre les différentes étapes indiquées ci-dessous.



1 JE REMPLIS UN BULLETIN DE RÉSERVATION

La première étape est de remplir un bulletin d'inscription afin de demander la réservation de l'équipement de compostage que vous aurez choisi.

Vous pouvez trouver ce document :

- soit à l'accueil des mairies
- soit en contactant Allô Déchets au 04 42 18 19 79
- soit en envoyant un mail à : compostage.pae@ampmetropole.fr

2 JE PAIE 10 EUROS

Une fois le bulletin de réservation complété, il faut l'envoyer par voie postale à l'adresse indiquée sur le document, accompagné obligatoirement de votre paiement de 10€.

Les paiements se font exclusivement par chèque, à l'ordre de : « régie des composteurs ».



3 MA DEMANDE EST VALIDÉE

Après réception de votre bulletin de réservation et de votre chèque, votre demande sera traitée. Vous serez alors contacté par mail et/ou téléphone pour planifier la date et le lieu de retrait de votre composteur.

4 JE VAIS RETIRER MON COMPOSTEUR

Rendez-vous à la date définie avec le service « déchets » sur le lieu de permanence choisi pour retirer votre équipement. Prévoyez une vingtaine de minutes afin de bénéficier d'une courte formation dispensée par les agents du Conseil de Territoire sur les bons gestes liés au compostage.

